

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 20 (1948)

Heft: 11-12

Rubrik: Anthologie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

habitation

COMMISSION DE RÉDACTION

LAUSANNE : Fr. Gilliard, architecte ; M. J. Balmas, secrétaire du Cartel romand d'hygiène sociale et morale ; Virieux, architecte cantonal.
GENÈVE : E. Fatio, architecte ; A. Guyonnet, architecte ; Dr A. Montandon. NEUCHÂTEL : F. Decker, architecte. FRIBOURG : E. Lateltin, architecte.

ÉDITION

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, 28, rue de Bourg, Lausanne.

ADMINISTRATION

11, avenue de Beaulieu, Lausanne. Chèques postaux II. 6622. Téléphone 3 33 31. Adresse postale : Case postale Chauderon, Lausanne.

RÉDACTION

A. Hœchel, architecte F. A. S. et S. I. A., Genève ; Pierre Jacquet, architecte. Secrétariat de rédaction : 8, rue Gautier, Genève. Tél. 29405.

TOUS LES MEMBRES DES SOCIÉTÉS SUIVANTES REÇOIVENT « HABITATION »

U. S. A. L. Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

F. A. S. Section romande de la Fédération des architectes suisses

S. C. H. Société coopérative d'habitation, Lausanne

S. C. H. Société coopérative d'habitation, Genève

S. A. L. Société pour l'amélioration du logement, Genève

S. D. T. Société des dessinateurs et des techniciens du canton de Vaud, Lausanne

Le Logement ouvrier, Lausanne

ABONNEMENT

Suisse : Fr. 6.— par an. Etranger : Fr. 8.— — Prix du numéro (Suisse) : Fr. 0.60.

Les fascicules séparés sont en vente à l'administration, à l'agence des journaux et dans les kiosques à journaux. — Versement au compte de chèques II. 6622.

ANTHOLOGIE. — Soit que l'on consulte la raison soit que l'on examine les monuments ; il est évident que plaire n'a jamais pu être le but de l'architecture ni la décoration architectonique, être son objet. L'utilité publique et particulière, le bonheur et la conservation des individus et de la société ; tel est le but de l'architecture. Qu'on lui donne ou qu'on lui refuse le nom d'art ; elle n'en méritera pas moins que l'on s'en occupe, qu'on recherche par quels moyens elle peut arriver à son but.

Pour peu que nous y fassions attention ; nous reconnaitrons que dans tous les temps et dans tous les lieux, toutes les pensées de l'homme et toutes ses actions ont eu pour origine, ces deux principes, l'amour du bien-être et l'aversion pour toute espèce de peine. C'est

pourquoi, les hommes, soit lorsque isolés, ils se construisent des demeures particulières, soit lorsque réunis en société, ils élèvent des édifices publics, durent chercher 1^o à tirer des édifices qu'ils construisaient le plus grand avantage, et par conséquent à les faire de la manière la plus convenable à leur destination, 2^o à les bâtir de la manière la moins pénible dans l'origine, et la moins dispendieuse par la suite lorsque l'argent fut devenu le prix du travail.

Ainsi, la convenance et l'économie ; voilà les moyens que doit naturellement employer l'architecture, et les sources où elle doit puiser ses principes, les seuls qui puissent nous guider dans l'étude et dans l'exercice de cet art.

J. N. L. DURAND. — 1802.